

USDR0V - Autorisations d'utilisation du sol 2 - Autorisations environnementales

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître le champ d'application et la procédure d'obtention des autorisations administratives requises pour la réalisation de certains travaux susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Programme

Contenu

- Introduction générale au droit de l'environnement - Focus sur le certificat d'urbanisme et le certificat de projet
- Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Les installations, ouvrages et travaux d'aménagement (IOTA)
- Le défrichement
- Les espèces protégées
- L'autorisation environnementale unique

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque année du master et suppose :

- que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
- que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.

Non valide depuis le 31-08-2021

Code : USDR0V

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net